

Bonjour,

Je viens vers vous suite à votre demande reproduite ci-dessous, relative à un bien sis rue de Sart-Dames-Avelines à 6210 Frasnes-lez-Gosselies, cadastré ou l'ayant été : Division 1 – Section B – 168 K.

A cet effet, voici les informations utiles à vous communiquer :

- Au plan de secteur, le bien est repris en zone d'habitat et en zone agricole ;
- Au schéma de développement communal, le bien est repris en zone de centre au sein du Pôle de Frasnes-lez-Gosselies et en zone agricole ;
- Vous trouverez ci-joint la synthèse des recommandations ;
- Compte tenu de la superficie urbanisable du bien (+/- 45 ares) et de la densité prévue pour la zone de centre telle que prévue par la décision du Conseil communal du 14 décembre 2020 modifiant la densité fixée dans le Schéma de développement communal pour les projets s'étendant sur un terrain d'une superficie minimale de 25 ares (autour de 25 log/ha), le bien présente un potentiel théorique de 11,25 logements ;
- L'urbanisation du bien devra respecter les recommandations dudit schéma (stationnement, cadre physique, type de logement...);
- L'urbanisation devra également tenir compte des contraintes éventuelles du terrain (axe de ruissellement, accès...);
- Enfin, le Collège communal impose des charges d'urbanisme de 80€/m<sup>2</sup> habitable pour les projets de 4 logements ou plus ;

Dans l'attente de toute réaction éventuelle de votre part,

Recevez nos salutations distinguées

Bastien Biron

Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme

Les Bons Villers

Place de Frasnes, 9  
6210 Frasnes-lez-Gosselies  
Tel : 071 / 858.110

Ouvert sans rendez-vous le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h45.

Permanence pour les particuliers le mardi de 14h00 à 19h00 uniquement sur rendez-vous.

En dehors de ces heures, le service travaille à bureaux fermés.

